



Permanences téléphoniques

LUNDI : 9h - 12h30
MARDI : 13h - 17h
MERCREDI : 9h - 12h30
JEUDI : 13h30 - 15h

Accueil sur rendez-vous

LUNDI : 13h30 - 18h
MERCREDI : 15h30 - 18h
JEUDI : 15h - 17h30

Ateliers au RAM

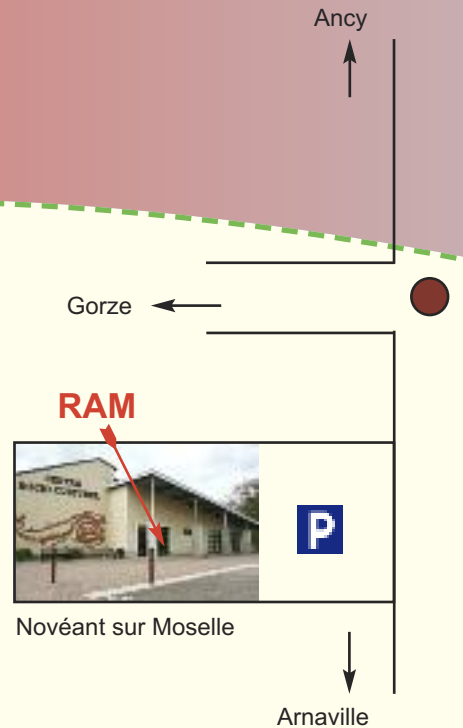
JEUDI : 9h30 - 11h30

Ateliers ludiques dans les communes

Se renseigner au RAM

Ateliers destinés aux enfants accompagnés de leur assistant maternel et/ou de leurs parents. Pour y participer, les assistants maternels doivent disposer d'une autorisation signée par l'employeur.

FERMÉ CHAQUE 1^{er} MARDI DU MOIS



Communauté de Communes du Val de Moselle Relais d'Assistants Maternels

7 rue Foch - 57680 NOVEANT sur MOSELLE
(Centre socioculturel)
Tél : 03 87 63 66 25
ram-valdemoselle@ccvm.fr

Conception graphique CCVM - J. Demange



Le Relais Assistants Maternels est un lieu d'information, d'échanges, de conseils et d'écoute autour de l'accueil de l'enfant à domicile.

Service communautaire de proximité, gratuit pour les usagers, il est destiné aux parents, assistants maternels pour assurer un accueil de qualité et le bien-être de l'enfant dans le Val de Moselle.

Il coordonne l'offre d'accueil et les demandes des familles, répond aux besoins d'informations des uns et des autres, favorise les échanges entre professionnels de la petite enfance et parents.



Paola Driant
Animatrice du R.A.M.

Parents et futurs parents

Au RAM vous trouverez :

Un **accompagnement** dans la recherche d'un mode de garde.

Une **liste d'assistants maternels** avec les disponibilités connues.

Une information sur vos **droits et devoirs en tant qu'employeur**.

Un accompagnement dans les **démarches administratives** à accomplir en tant qu'employeur (bulletin de salaire, déclaration CAF et URSSAF...).

Enfants

Le RAM propose aux enfants, accompagnés de leurs assistants maternels, **des ateliers d'éveil** variés favorisant leur développement et la socialisation.

Assistants Maternels

Le RAM vous propose

Un lieu d'écoute, d'échanges, d'information et de soutien à votre pratique professionnelle

Une information sur les **démarches relatives à l'agrément**, votre statut, vos droits et devoirs.

Des temps de **rencontre et d'échanges** avec ou sans les enfants.

Une **valorisation de la profession** par la mise en avant de vos compétences.

Une écoute et un **soutien dans la relation avec les enfants et/ou les parents**.

